

Liberté Égalité Fraternité

Affaire suivie par :

Service transition énergétique - logement – construction Pole Transition énergétique et qualité de l'air Claudie PITIOT

Tél: 03 88 13 07 34

Mél : claudie.pitiot@developpement-durable.gouv.fr

Strasbourg, le

Présentation support de la réunion téléchargeable sur le site de la DREAL Grand Est.

Comité local de l'air de l'Agglomération de Strasbourg

Compte-rendu de laréunion du 21 octobre 2020

**

→ Introduction:

Monsieur SEGUY, secrétaire général de la préfecture, souhaite la bienvenue aux participants pour échanger sur la qualité de l'air, une problématique de santé publique qui nous concerne tous. Le sujet est plus que jamais d'actualité, la zone de Strasbourg étant concernée par deux contentieux, le contentieux européen du 24 octobre 2019 et le contentieux national du 10 juillet 2020 pour non respect des normes de qualité de l'air. Monsieur SEGUY rappelle que la reconquête de la qualité de l'air est déjà engagée depuis plusieurs années sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg mais qu'il demeure nécessaire de poursuivre cette dynamique et de mettre en place rapidement un programme d'actions suffisamment ambitieux à travers notamment la révision du PPA et la mise en place d'une zone à faibles émissions (ZFE). Cette réunion est à la fois l'occasion de mesurer le chemin parcouru à travers l'évaluation du PPA, mais aussi de nous projeter dans ce qu'il reste à accomplir avec sa révision.

Madame SCHAETZEL, vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg en charge de l'urbanisme opérationnel, de la qualité de l'air et de la santé environnementale, présente la qualité de l'air comme recoupant les questions de santé et de climat. Sur la santé : « un air pur est un air qui donne une qualité de vie, un cadre de vie, rien ne sert d'avoir une maison dans la prairie si l'air est empoisonné ». Concernant le Climat : la pollution est potentialisée par le réchauffement climatique, que ce soit pour la formation d'ozone ou bien en ce qui concerne l'effet des particules. De plus, aujourd'hui nous sommes quasiment sûrs que le virus est aéroporté. Elle rappelle que la pollution provient de sources d'émissions variées, mais que la mobilité est un sujet majeur ; 60 % des NOx sont émises par le trafic routier. L'Eurométropole de Strasbourg a un « rôle important » à jouer pour la mobilité sur son territoire pour faire évoluer les modes de déplacement car ceux-ci sont aujourd'hui encore « trop souvent basés sur le modèle individuel ».

Mme SCHAETZEL indique que Strasbourg et EMS sont dans une dynamique réelle, la mise en place une ZFE sera une étape importante à l'échelle de la métropole. Il n'est pas souhaité que la ville de Strasbourg y entre plus rapidement que les communes périphériques. Nous y arriverons à condition de mettre en place le temps nécessaire à la concertation.

Elle cite également d'autres axes d'actions comme le renforcement de TAD, les stations

GNV, les aides individuelles type prime pour les petits artisans, les aménagements des abords des écoles et des terrains de sports et de loisir et les évolutions du plan d'urbanisme pour mieux protéger les populations.

Mme SCHAETZEL salue l'aide de l'Etat en matière de contrôle et l'existence du fonds air mobilité, elle ajoute toutefois que c'est insuffisant, car sont aussi nécessaires des infrastructures comme les pistes cyclables, le renforcement du ferroviaire ou l'aide pour les transports collectifs. Il s'agit de ne pas créer une « Eurométropole à deux vitesses » et d'être vigilant à ne pas ajouter d'inégalités à celles qui existent déjà. La réflexion sur les aides individuelles pour les plus modestes ou d'autres dispositifs est nécessaire. Mme SCHAETZEL évoque ensuite les études engagées avec l'ADEME aux abords des écoles pour protéger les enfants et leur assurer une bonne qualité de l'air intérieure et extérieure, ainsi que les projets d'adaptation du PLUi. Elle insiste sur le fait qu'il faille limiter les sources d'émissions et protéger les populations.

Monsieur FELTZ, adjoint à la maire de Strasbourg en charge de la santé publique environnementale, souligne la volonté de madame la maire Jeanne BARSEGHIAN de travailler en coordination avec l'ensemble des communes et d'avoir une feuille de route partagée. Il précise que ce sont les personnes avec le moins de revenus qui ont les véhicules les plus anciens et polluants et conclut sur l'importance d'aller vers un air de meilleure qualité avec des modes de déplacements actifs, tout en portant attention à ne pas augmenter les inégalités sociales. Il donne comme exemple la gratuité des transports en commun mise en place sur le territoire lors des pics de pollution. Il ajoute vouloir cibler les moyens vers les populations les plus fragiles.

Monsieur VANLAER, directeur de la DREAL Grand Est, présente les points prévus à l'ordre du jour. Il propose d'évoquer à la fin, la question des émissions industrielles suite à la tribune publiée par « Strasbourg respire » la veille du comité.

→ Actualité en lien avec la qualité de l'air :

Le contentieux national:

L'enchaînement des étapes liées au contentieux national qui a fait suite à une requête des « Amis de la Terre » au Conseil d'État a conduit à enjoindre l'État français de prendre toutes les mesures nécessaires pour que soit mis en œuvre un programme d'actions pour ramener les concentrations en NO₂ et en PM10 sous les valeurs limites fixées. Strasbourg est concernée pour le dioxyde d'azote. Des feuilles de route ont ainsi été adoptées en 2018. Cependant, dans sa décision du 10 juillet 2020, le Conseil d'État considère que pour huit territoires dont Strasbourg, l'État n'a pas pris de mesures suffisantes pour la reconquête de la qualité de l'air. Des pénalités de 10M€ peuvent être prises dès le premier semestre 2021. Dans ce contexte, Mme POMPILI et M. DJEBBARI ont convié le 17 septembre les collectivités et les préfets pour échanger sur les enjeux et les freins pour la mise en place des ZFE-m, des révisions des PPA : calendrier volontariste, actions ambitieuses... Un objectif commun a été fixé : revenir sous les valeurs limites en 2023. A noter que le territoire de la vallée de l'Arve, sortie du contentieux, est un exemple à connaître.

Le Fonds « air-mobilité » :

L'ADEME présente l'accompagnement mis en place pour les zones administratives de surveillance concernées par les deux contentieux. Voir présentation pour plus d'informations

La DREAL propose pour faire suite à cette présentation que les membres du CLA intéressés participent à un temps d'échange avec l'ADEME le 18 novembre 2020.

Confinement et qualité de l'air:

ATMO Grand Est présente l'effet du confinement sur les émissions de polluants de NO₂ et de particules. Voir présentation pour plus d'informations

Les émissions de NOx ont diminué de 29 %, celles de PM_{10} et de COVNM de 4 % et de 13 % respectivement. La baisse du trafic de 70 % est au centre des causes de l'évolution de la qualité de l'air. Seul le polluant ozone a vu sa concentration augmenter par rapport aux années précédentes sur la période mars-mai du fait d'une période chaude et ensoleillée.

→ Évaluation du PPA 2014-2019 : ancrage pour sa révision. Voir présentation : lien

Méthode employée pour l'évaluation du PPA 2014-2019 :

Il s'agit de répondre aux questions :

- quel est l'effet des actions menées sur la réduction des émissions polluantes ?
- Les objectifs prévus en 2014 ont-ils été atteints ?
- Les actions réalisées ont-elles permis d'atteindre les objectifs fixés par les textes nationaux et régionaux sur la qualité de l'air ?

Ainsi, l'évaluation doit permettre de rendre compte de l'effet du PPA. L'évaluation de ce PPA est un processus continu et partagé chaque année en comité local de l'air.

Le PPA a été évalué à 3 niveaux :

- une analyse globale, par secteur et annuelle de la qualité de l'air depuis son approbation
- une évaluation quantitative et qualitative à l'échelle de l'action ;
- une évaluation qualitative sur le PPA en lui-même, à savoir sa gouvernance, son suivi, etc.

L'évaluation d'une action sur la qualité de l'air est souvent difficile, du fait du manque de données disponibles Ainsi, lorsqu'une analyse quantitative n'est pas possible avec une analyse en émissions et concentrations de polluants, une analyse à dire d'expert a été réalisée.

L'évaluation de 8 actions classées par secteur sont présentées. Voir présentation pour plus d'informations

Le questionnaire transmis à l'ensemble des membres du CLA permet des analyses complémentaires. Il a été transmis à soixante-trois structures/acteurs différents. Vingt-six retours ont pu être analysés. Les principaux résultats de ce questionnaire ont été présentés au cours de la réunion.

Bilan de la qualité de l'air :

Les principaux résultats du bilan de la qualité de l'air depuis l'approbation du PPA en 2014 sont présentés en deux parties : « Que respirons-nous ? » Et « Quels sont les contributeurs ? » Voir présentation pour plus d'informations

La source principale de **dioxyde d'azote** est le trafic routier. Les concentrations mesurées au niveau des deux stations situées en proximité trafic sont au-dessus des valeurs limites mais sont en bonne voie pour passer sous celles-ci.

Les PM10 et PM2,5 sont des polluants multi-sources : résidentiel, transport, industrie, agriculture, etc. Pour ces deux polluants, les valeurs limites fixées par la réglementation sont respectées mais les concentrations restent aujourd'hui au-dessus des recommandations de l'OMS. La baisse des émissions de PM10 et PM2,5 depuis 1990 provient surtout de l'industrie et de la branche énergie. Cependant cette baisse est beaucoup plus faible depuis 2014. Les concentrations en ozone sont relativement stables entre 2010 et 2013, mais augmentent ces dernières années. Les précurseurs de l'ozone sont en diminution, mais on observe un ensoleillement plus important et une hausse des températures, produisant alors plus d'O₃. L'ammoniac est un polluant non réglementé mais précurseur de particules. Le SRADDET et le PREPA ont pour objectif commun la diminution des émissions de NH3 de 4 % d'ici 2030. Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, il est observé une augmentation de 20 % depuis 2014. L'agriculture et l'industrie sont les deux contributeurs d'ammoniac (terres arables avec engrais, élevage, etc.).

Depuis novembre 2019, les particules ultrafines (PUF) sont également mesurées.

La carte stratégique de l'air permet une synthèse de la qualité de l'air sur 5 années. Les données de trois polluants (NO₂, PM10, PM2,5) sont compilées afin d'identifier les zones stratégiques du territoire à prendre en compte dans la dynamique urbaine. Voir présentation pour plus d'informations

Le nouvel indice ATMO a été créé pour être plus en accord avec les indices européens mais également pour prendre en compte les particules PM2,5. Les tendances ne changeront pas avec le nouvel indice qualité de l'air mais ce changement pourrait entraîner un nombre plus important de journées concernées par un pic de pollution. Il sera mis en œuvre début janvier 2021.

Comment a-t-on agi pour améliorer la qualité de l'air?

Le nombre d'actions prévues dans le cadre du PPA est conséquent : 24 en transport, 5 en résidentiel-chauffage, 4 en urbanisme, 3 en communication, 1 en industrie et 2 transversales. L'analyse du questionnaire a permis de mettre en évidence les principaux freins à la réalisation des actions : multitude de porteurs d'actions pour les projets, absence de coordinateur par action et réunions techniques de suivi insuffisantes.

Huit bilans d'actions sont détaillés en associant les principaux retours du questionnaire. * Les actions sur la thématique des transports :

 Action 1 : renforcer la politique de déplacements urbains réduisant le trafic routier, en lien avec le plan de déplacement urbain – Voir présentation pour plus d'informations

L'analyse réalisée par ATMO Grand Est montre une faible augmentation des distances parcourues et une baisse des émissions de NOx et de PM, hausse de 4,3 % du nombre de passagers transportés par la CTS, hausse de 9,7 % de la consommation électrique des tramways, baisse de 28 % de la consommation de diesel, hausse de 0,5 % de la distance parcourue quotidiennement en km et baisse de 9 points de la part modale de la voiture entre 2009 et 2019 (résultats enquête mobilité 2019 de l'ADEUS).

Action 2, 4 et 5: actions de réduction des émissions sur les axes et au centre-ville –
Voir présentation pour plus d'informations

Sur l'avenue du Rhin, les émissions entre 2014 et 2018 « tous véhicules » ont diminué de 15 %.

Sur les voies rapides urbaines de la métropole, on observe une diminution des émissions « tous véhicules » de 23 %. Au niveau de l'hypercentre, les émissions de NOx « tous véhicules » ont diminué de 23 %.

Actions vélostras et autres actions vélo : - Voir présentation pour plus d'informations .

En partant de l'étude réalisée par l'ADEUS qui annonce un passage de 0,2 à 0,4 millions de km/j de la distance parcourue quotidiennement en vélo entre 2009 et 2019 sur le territoire de l'EMS, et en supposant qu'1 km de vélo parcouru équivaut à 1 km de voiture évité, ATMO Grand Est a pu estimer les bénéfices du développement du vélo sur la qualité de l'air. L'utilisation du vélo sur le territoire permettrait d'éviter chaque année 73 millions de km en voiture, soit une réduction de 1,6 % par an des émissions de NOx, de 1,9 % pour les émissions de PM10 et PM2,5, ainsi qu'une réduction de 1,8 % des émissions de CO₂.

* Les actions sur la thématique de la communication :

• Action 12: améliorer l'information des usagers et des citoyens en cas de pics de pollution – Voir présentation pour plus d'informations.

La communication à l'occasion de la mise en place de la circulation différenciée a joué un rôle important dans l'appropriation de l'enjeu qualité de l'air par la population.

La mise en place de la circulation différenciée pendant les pics de pollution n'a pas d'impact global à l'année mais a un effet positif constaté sur les populations exposées lors des pics. Par exemple, une amélioration de la qualité de l'air d'au moins 2 μ g/m³ est bénéfique pour environ 348 000 personne sur le territoire de l'EMS.

Les actions sur la thématique du résidentiel-chauffage :

• Action 10.1: déclinaison d'une stratégie visant l'objectif de 100 % d'énergies renouvelables d'ici 2050 avec un objectif intermédiaire de 30 % en 2030 dans le cadre du Plan Climat – Voir présentation pour plus d'informations.

Le schéma directeur des énergies (SDE) de la métropole présenté montre la cohérence avec l'ambition « 100 % d'énergies renouvelables en 2050 » ainsi que le Plan Climat 2030. Il a pour objectifs de diviser par deux les consommations énergétiques du territoire d'ici 2050 et de développer et importer massivement les énergies renouvelables.

Les actions sur la thématique des industries :

• Action 8: renforcer les contrôles des émissions industrielles lors des pics de pollution Cette action est peu effective puisqu'il y a heureusement peu de pics de pollutions. Elle n'a donc pas un grand effet sur les comportements ou la qualité de l'air. Voir présentation pour plus d'informations

Les actions sur la thématique de l'urbanisme :

 Action 7: intégrer dans l'aménagement urbain la nécessité de limiter l'exposition de la population aux dépassements de valeurs limites – Voir présentation pour plus d'informations.

L'EMS avait déjà intégré en 2016 les zones de vigilance dans le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et a décidé de renforcer les actions « air » sur son territoire. Ont ainsi été mis en place les programmes « Strasbourg, Ville et Métropole respirable » 2016-2021), Eurostr'Air (2016-2017). Cinq conférences ont été organisées en 2018 dans le cadre du cycle

« quel urbanisme pour l'air de nos villes ? ». L'EMS souhaite aller encore plus loin en faisant une modification n°3 du PLUi. Cette modification expose une approche à triple niveau de protection (conditions de construction mises en place pour les établissements sensibles). Est présenté pour finir le « Pacte 2020 », une démarche récente basée sur la coopération pour « penser, aménager et construire en transition écologique », coproduite par la communauté des acteurs du territoire en matière d'urbanisme en mars 2019. sur le site de la DREAL Grand Est.

Concernant l'évaluation globale du PPA, il ressort de l'enquête un avis contrasté sur le niveau d'ambition des actions. Voir présentation pour plus d'informations .

Pour certains acteurs, les actions ne sont pas adaptées aux enjeux. Certains reprochent le fait que les actions du PPA aient uniquement pour but d'être en dessous des valeurs limites fixées par la réglementation et qu'elles n'aient pas pour objectif de suivre les recommandations de l'OMS plus exigeantes. De plus, plusieurs acteurs trouvent que le suivi des actions est peu satisfaisant du fait qu'aucun outil de suivi pratique et efficace n'ait été mis en place ou encore du fait que les indicateurs de suivi soient parfois peu adaptés ou complexes à suivre. Finalement, certains acteurs trouvent que le nombre d'actions développées pour les thématiques de l'agriculture, de l'industrie et du secteur résidentiel sont trop peu voire pas du tout présentes.

Concernant l'analyse qualitative du PPA sur sa gouvernance, son pilotage, il ressort cette foisci encore un avis contrasté. Voir présentation pour plus d'informations.

Ceux qui trouvent que la gouvernance du PPA est très satisfaisante mettent entre autres en avant la création du Comité Local de l'Air qui a permis d'intégrer un maximum d'acteurs impliqués pour la qualité de l'air. Les personnes émettant un avis plus négatif sur la gouvernance du PPA, trouvent entre autres que les réunions de suivi techniques du PPA sont trop peu nombreuses. La plupart des personnes ayant répondu au questionnaire trouvent que la communication auprès des instances partenaires est satisfaisante ou moyennement satisfaisante.

Il sera donc important de prendre en compte toutes ces contributions pour le prochain PPA.

Conclusion à tirer du PPA 2014-2019

Madame CHAFFANJON rappelle que 50 % environ des actions sont réalisées et achevées, les autres étant encore en cours de réalisation. Il est parfois difficile d'évaluer l'effet des actions sur la qualité de l'air, mais il est tout à fait correct de penser que la plupart des actions ont participé à la non dégradation de la qualité de l'air depuis 2014. Le suivi du PPA a été continu et partagé, surtout de par la création du Comité Local de l'air en 2018. L'évaluation du PPA a permis de mettre en lumière les points à améliorer (indicateurs de suivi, outil de suivi, etc.). Il sera donc nécessaire de les prendre en compte lors de la révision du PPA.

Temps d'échange sur l'évaluation du PPA:

Elsa MILLION, conseillère technique et coordinatrice du pôle transition écologique du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, demande d'où proviennent les pollutions à l'ammoniaque sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Mme LE GALL et Monsieur RIVIERE, directeur délégué du pôle d'exploitation d'Atmo Grand Est, répondent que l'ammoniaque peut provenir de l'utilisation d'urée ou d'ammonitrates dans les techniques

agricoles. Ils précisent que l'urée dégage plus que l'ammonitrate.

Mme SCHAETZEL rappelle au comité que plusieurs actions du programme Strasbourg Ville et Métropole Respirable ont pour but de participer à la résolution la problématique de la pollution de l'air par le secteur agricole sur le territoire de la métropole. Céline VEIT, conseillère spécialisée à la Chambre d'Agriculture d'Alsace, ajoute qu'une étude a été réalisée sur les pratiques d'utilisation de l'urée en agriculture. L'urée est aujourd'hui plus utilisée que les ammonitrates, car elle est moins coûteuse que ces derniers.

Claire CHAFFANJON précise que le prochain PPA prendra bien en compte la problématique agricole en proposant des actions pour ce secteur et qu'un groupe de travail devrait être créé à ce sujet pendant la phase de révision.

- Monsieur GERBER, conseiller régional de la région Grand Est insiste sur l'importance de la planification, du phasage et de la coordination pour le bon déroulement des projets. Il faut regrouper toutes les forces techniques d'expertise possibles. Cette coordination doit se faire au niveau des acteurs mais également au niveau des différents documents réglementaires ou de planification disponibles sur le territoire (SRADDET, etc.).
- Mme CHAFFANJON confirme que le prochain PPA sera construit en cohérence et en articulation avec l'ensemble des plans en vigueur en s'inscrivant dans les trajectoires fixées.
- Mme GENZWURKER-KASTNER, directrice juridique et des politiques publiques chez Automobile Club d'Alsace, fait mention d'acceptabilité et de mesures sociales. Selon elle, l'acceptabilité des transports en commun pour les petits trajets est grandissante depuis le confinement. « La communauté est prête à repenser son quotidien ». Mais les mesures à mettre en place devront être adaptées, même pour les ménages les plus modestes qui doivent souvent faire plus de kilomètres pour aller travailler. Il est nécessaire, selon elle, de mettre en place des outils d'inter-mobilité et de mobilité plurielle.
- Mme Rita LANGE, membre du collectif Strasbourg Respire, interroge le comité au sujet des pollutions liées à l'industrie. Elle se demande pourquoi des mesures spécifiques ont été prises pour réduire le trafic sur l'avenue du Rhin et pas pour le domaine de l'industrie. Elle trouve qu'il y a trop peu d'actions du PPA sur la thématique industrie.

Monsieur VANLAER rappelle alors que d'autres actions sont réalisées pour l'industrie, mais il ne s'agit pas forcément d'actions du PPA. La réunion actuelle présente uniquement les résultats du PPA.

La parole est ensuite donnée à Monsieur SPOHR, qui précise au comité les mesures régulières prises dans le domaine de l'industrie et notamment les contrôles réalisés.

- Mme SCHAETZEL, salue la présentation des résultats de l'évaluation et la qualité du travail réalisé, elle ajoute que cette évaluation permet de se rendre compte des orientations possibles et nécessaires pour le prochain PPA, comme le besoin d'intégrer la thématique agricole à la révision. « En agriculture, les premières victimes sont les agriculteurs », dit-elle. Cela permet également de voir que des résultats positifs sont observés suite à la mise en places des actions : le travail n'est donc pas vain.
- Mme SCHAETZEL a cependant un petit regret : les actions peuvent être évaluées en concentrations ou émissions de polluants, mais l'évaluation ne permet pas de se rendre compte de l'impact positif que peut avoir l'action sur la santé des populations. Il serait intéressant de montrer l'effet sur la santé (le nombre de cancers évités, etc.).

A cela, Monsieur RIVIERE répond que l'analyse évolue de manière à prendre plus en compte le volet sanitaire et les gains pour la santé. ATMO Grand Est met actuellement en œuvre le logiciel créé par l'OMS permettant de faire un lien entre pollution et mortalité. Par exemple, 500 décès sur le territoire de l'EMS sont liés à la pollution de l'air depuis 2010. Il ajoute que l'outil permet d'estimer une baisse de 150 personnes du nombre de morts sur les 10 dernières années grâce à l'amélioration de la qualité de l'air. Cependant, Monsieur RIVIERE précise bien qu'il ne s'agit pour le moment que de travaux exploratoires et qu'une présentation des résultats par Atmo Grand Est aura lieu les 5 et 6 novembre 2020, organisée par Santé Publique France et l'ADEME.

Claire CHAFFANJON suggère d'utiliser cet outil pour la révision du PPA.

- Mme SCHAETZEL se demande pourquoi plusieurs personnes ont répondu dans le questionnaire qu'un nombre trop important de porteurs d'actions par projet peut être un frein à l'avancement du projet. Selon elle, il est important d'avoir plusieurs porteurs d'actions avec des compétences diverses.

Mme PITIOT répond que le problème ne vient pas réellement du nombre de porteurs de projet, mais qu'il provient surtout de l'absence de coordinateur par projet. Il faudra ainsi améliorer cela pour le prochain PPA.

→ Processus de révision du PPA envisagé :

Mme CHAFFANJON rappelle les raisons qui entraînent la nécessité de réviser le PPA : Voir présentation pour plus d'informations .

La révision du PPA sera appuyée techniquement par un marché de prestation intellectuelle ainsi que par l'expertise d'ATMO Grand Est. De manière à permettre sa parfaite approbation par les acteurs locaux et une totale opérationnalité des actions, le PPA révisé devra résulter d'une réelle co-construction entre les différents partenaires. Le processus de révision de ce PPA devra être l'occasion d'engager une dynamique collective rénovée en faveur de la qualité de l'air, de mettre la qualité de l'air au cœur des politiques publiques en créant une véritable culture « air » et de mobiliser les acteurs sur le territoire concerné. Ainsi, réunions d'équipe projet, fabrique des actions, groupes de travail et rassemblement du CLA sont au programme afin de faire émerger des actions innovantes pour le prochain PPA.

Pour les principales étapes de la révision du PPA; Voir présentation pour plus d'informations.

Compte tenu du délai des étapes clefs de la révision, le prochain PPA devrait être adopté début 2022.

Temps d'échange sur la révision du PPA.

- Madame MILLION, conseillère technique à l'EMS, demande s'il sera possible de faire un appel à initiatives pour les actions du prochain PPA.

Mme CHAFFANJON rappelle qu'un benchmark est prévu par le bureau d'étude pour recenser l'ensemble des actions existantes sur la qualité de l'air en France voire à l'étranger, ce qui permettra de s'enrichir collectivement.

Mme MILLION émet l'hypothèse que l'effet sera peut-être plus important si la demande d'actions est faite par l'État et non par la collectivité. Selon elle, il est important de mobiliser à une échelle plus large pour espérer avoir plus d'actions, comme une alliance des collectivités pour la qualité de l'air.

Mme SCHAETZEL porte l'attention sur le fait qu'il ne faudra pas que le bureau d'étude propose des actions qui ont déjà été envisagées sur le territoire de l'EMS. Un gros travail a déjà été réalisé par l'ARS et l'ADEME dans le but de sélectionner des actions innovantes et efficaces. Il faudra donc bien avoir la connaissance de toutes les études et actions réalisées sur le territoire pour ne pas être redondant.

- Mme SCHAETZEL se demande également de quelle manière sera intégrée la ZFE dans le futur PPA. Claire CHAFFANJON précise que la ZFE est une action territoriale structurante du secteur des transports. Elle a naturellement sa place et sera intégrée dans les différentes étapes de la démarche de révision tout comme les actions envisagées par les différents groupes de travail.
- Pour finir, Mme SCHAETZEL souligne l'importance de la visibilité du PPA pour les citoyens. Selon elle, les modalités actuelles sont trop complexes à comprendre pour les citoyens. Trop d'actions sont mises en œuvres pour trop de programmes d'actions différents. Cela accentue de plus la complexité de la gouvernance et des portages d'actions. Monsieur VANLAER est en accord avec Mme SCHAETZEL: la mise en œuvre des actions dépend beaucoup des citoyens, il est donc nécessaire que tout cela soit compréhensible à leurs yeux.

→ Point d'actualité : Émissions industrielles – tribune Strasbourg Respire publiée le 20 octobre 2020

Rita LANGE est invitée à présenter la tribune portée par son organisation. Elle demande s'il serait possible de faire évoluer la réglementation sur les contrôles des industries, pour qu'elle concerne aussi les industries non classées SEVESO. Elle souhaite que le collectif Strasbourg Respire puisse participer au groupe de travail sur l'industrie pour en discuter.

Marc SPOHR précise que les industries SEVESO ne sont pas les seules à être contrôlées. D'autres ICPE sont également contrôlées en suivant un programme de contrôle strict. De nombreuses substances et polluants sont actuellement suivis. Concernant le butadiène, cette substance est contrôlée là où elle est utilisée.

M. RIVIERE indique que le butadiène est mesuré depuis quelque temps suite à une demande de l'État grandissante. Les niveaux de réduction de cette substance sont connus sur le territoire. Il précise que les émissions de butadiène sont aussi liées aux transports. ATMO Grand Est fait des mesures de polluants dans l'environnement. Sur le site de Schiltigheim, trente polluants sont mesurés heure par heure depuis 2001. Une base de donnée très riche existe donc sur ces polluants.

Mme SCHAETZEL dit avoir pris un grand intérêt à lire cette tribune puisqu'elle met en évidence le déficit de transparence. Selon elle, beaucoup d'efforts doivent encore être faits pour que ces sujets soient les plus transparents possibles. « L'État crée des soupçons avec un manque de transparence ». Mme SCHAETZEL prône une association plus en amont des différents acteurs sur le territoire.

Monsieur VANLAER rappelle l'existence du SPPPI, instance transfrontalière ayant pour vocation de réunir tous les acteurs concernés par les pollutions et risques potentiellement générés par le développement industriel et ses impacts susceptibles d'être nocifs pour l'environnement et la santé.

Pour conclure, Mme CHAFFANJON précise que le prochain comité local de l'air devrait avoir lieu au premier semestre 2021 afin de fixer les objectifs par secteur et d'organiser les ateliers de travail thématique pour poursuivre le travail de révision du prochain PPA de l'agglomération de Strasbourg pour la période 2022-2027. L'un d'entre eux concernera l'industrie et associera l'ensemble des membres du CLA qui le souhaiteront.

Pour Mme SCHAETZEL, la réunion a permis des échanges riches, accompagnée d'une présentation intéressante. « Il n'y a plus qu'à ! Les habitants de l'EMS ont le droit de respirer un air pur. »

Monsieur VANLAER clôture la réunion en remerciant l'ensemble des participants pour le travail réalisé. Il rappelle pour finir l'existence du Plan de Relance du gouvernement, accompagné des fonds publics alloués pour faire avancer les projets.

Annexe : Liste des personnes présentes :

Préfecture du Bas Rhin	
Monsieur SEGUY	Secrétaire général, président de séance
Monsieur Frédéric APRILE	Chef du bureau de l'environnement et de l'utilité publique
Eurométropole de Strasbourg	
Mme Françoise SCHAETZEL	Vice-Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg en charge de l'urbanisme opérationnel, de la qualité de l'air et de la Santé environnementale
M. FELTZ	Adjoint au maire de la ville de Strasbourg
M. Didier HOUILLON	Directeur de l'environnement et des services publics urbains
Mme Pascaline SAMYN	Coordinatrice équipe Innovation technologique et qualité de l'air du service gestion et prévision des risques environnementaux
Mme Elsa MILLION	Conseillère technique & coordinatrice du pôle transition écologique du territoire
M. POL GILI	Responsable des énergies renouvelables
Mme Lucile CELLIE	Ingénieure territoriale, spécialisée air, du service Gestion et Prévision des Risques Environnementaux
Mme Cécile LANZA	Cheffe de projet Zone à faibles émissions
M. Nathan HOORNAERT	Stagiaire, université de Strasbourg
Mme Zoé FANSHAWE	9
DREAL Grand Est	
M. Hervé VANLAER	Directeur de la DREAL Grand Est
Mme Claire CHAFFANJON	Cheffe du service Transition Énergétique Logement Construction
M. GAUBY Guillaume	Chef du pôle transition énergétique et qualité de l'air
M. Damien HARTMANN	Chargé de mission qualité de l'air

Mme Claudie PITIOT	Chargée de missions qualité de l'air
Atmo Grand Est	
M. Emmanuel RIVIERE	Directeur délégué, pôle exploitation
Mme Anne-Christine LE GALL	Ingénieure qualité de l'air, chargée de l'accompagnement des plans et programmes
M. Clément MEIRONE	Ingénieur énergie et environnement atmosphérique
M. Michel MARQUEZ	Responsable de l'unité accompagnement des territoires
ADEME	
M. Laurent PLANCHET	Coordinateur du pôle Territoires durables à l'ADEME Grand Est
Région Grand Est	
Mme Sabine GOETZ	Service Transition Energétique
Conseil Régional	
M. Bernard GERBER	conseiller régional de la région Grand Est
DDT 67	
M. Thierry TSCHIRRET	Gestion de crise et défense
M. Georges SOCCOJA	Référent territorial SCOTERS
Communauté Européenne d'Alsace	
M. Cédric HEYER	Chef du Service Mobilité Planification
ARS	
M. Nicolas ZAHM	Pôle Santé et Risques Environnementaux
Rectorat	
M. Emmanuel CLAERR	Chargé de mission Education au développement durable
DIR Est	
M. Bernard SCHMITT	Chef du CISGT
Aviation Civile	
Mme BERNADAC	Cheffe de division régulation économique et développement durable
CCI Alsace Eurométropole	
M. Luc HOULLEBREQUE	Responsable développement

France Chimie Grand Est	
M. Nicholas LEE	Délégué général
FFB	
M. MADEC	Animateur métier régional
Chambre d'Agriculture d'Alsace	
Mme Céline VEIT	Responsable d'équipe Énergie et gestior des déchets, Service gestion du territoire
URTA	
Mme Angélique VOGLER	Secrétaire générale
Mme MARTINE BENSA	Cheffe d'entreprise Voglertrans
Batorama	
Mme Isabelle BURGET	Directrice générale
Fibois	
Mme Claire JUNKER	Référente du pôle bois énergie
Aéroport Strasbourg	
M. Gulden MART	
M. Adrian MAXIME	Responsable juridique
EIE Alter Alsace Energie	
M. Eloi NAVARRO	Conseiller Info-Energie
Bretz'Selle	
Mme Claire BOURDEAU	Membre de l'association
Cadr67	
Mme Dominique MONTERO	Co-présidente
Alsace Nature	
M. Jean-Claude CLAVERIE	Vice-président
APPA	
M. Maurice MILLET	Président de l'association
CLCV	
Mme Françoise BENOIT	

CTBR	
Mme Dorothée RISCH	Chargée de marketing et communication
VNF	
Mme Céline OPPENHAUSER-OHRESSER	Responsable de l'unité fonctionnelle stratégie portuaire et étude prospective
ASTUS	
M. Patrice PAUL	Vice-président
Port Autonome de Strasbourg	
Mme Stéphanie TREGER	Responsable de projets de développement portuaire
M. Nicolas TEINTURIER	Directeur du développement
Strasbourg Respire	
Mme Rita LANGE	psychologue-psychanalyste
Automobile Club	
Mme Céline GENZWURKER-KASTNER	Directrice juridique et des politiques publiques
SPL Deux-rives	
Karim TOUNOUNTI	Directeur de l'aménagement